

CGT, Syntef-CFDT, SNU-TEF FSU, CGT-FO de l'administration centrale du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité (DARES)

CGT du Ministère de la santé de la jeunesse des sports et de la vie associative (DREES)

SGEN-CFDT, SGPEN CGT du Ministère de l'Éducation Nationale, et Ministère de l'enseignement supérieur et recherche (DEPP / MEN-MESR)

CGT, SUD de l'administration centrale du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

SUD du Ministère de l'Agriculture et de la pêche (SSP)

CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC, CFTC de l'Insee

CGT, FO, SNE-FSU de l'administration centrale du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT)

Communiqué de presse

Projet de démantèlement de la statistique publique La mission Cotis / Duport : un rapport biaisé pour un projet destructeur

Le 12 novembre, les intersyndicales et les Comités de Défense de la Statistique Publique (CDSP) ont été auditionnés par la mission conduite par Jean-Philippe Cotis, Directeur Général de l'Insee et Jean-Pierre Duport, Vice-président du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS).

Sur demande du premier ministre, cette mission doit proposer un projet de délocalisation d'un pôle statistique public sur Metz pour la fin novembre afin de combler les déficits liés à la réorganisation de la carte militaire.

Un rassemblement des personnels de la statistique publique a accompagné leurs représentants jusqu'à la porte de la réunion. Cette mobilisation s'inscrit dans la suite de la très forte grève du 21 octobre dernier.

L'audition a permis aux représentants des personnels de rappeler :

- leur opposition ferme à ce projet de démantèlement de la statistique publique ;
- le contexte de RGPP et de baisse des effectifs qui accentue les dangers pour la statistique publique ;
- l'organisation déjà déconcentrée de la statistique publique (deux tiers des effectifs en région) avec des travaux nationaux répartis dans des pôles régionaux ;
- le refus des agents d'être pris comme variables d'ajustement.

Jean-Philippe Cotis et Jean-Pierre Duport n'ont avancé aucune justification positive du projet de délocalisation et n'ont apporté aucun contre-argument plaidant pour sa mise en place :

- Ils s'inscrivent dans un projet contraint par la demande gouvernementale : tout en reconnaissant les dégâts possibles de ce projet sur la statistique publique, ils prétendent ne pas pouvoir en faire état dans leur rapport ;
- Ils expliquent que ce projet ne pourrait être « soutenable » pour la statistique publique que sous certaines conditions (limitation transitoire de la baisse d'effectifs, taille du pôle raisonnable, échelonnement de sa mise en place dans le temps) ;
- Ils affirment qu'aucun agent ne sera contraint d'aller travailler à Metz. Cependant, ils ne peuvent répondre aux questions sur l'application de la loi en projet sur la mobilité des fonctionnaires et qui instaurera, si elle est adoptée en l'état, de fortes contraintes de changement de poste, voire un quasi licenciement.

Les rapporteurs ont déclaré qu'un scénario principal serait proposé dans le rapport remis au Premier ministre qui décidera alors de la suite à donner. Selon eux, ce processus de décision n'inclut pas de concertation avec les personnels de la statistique publique, ni avec la société civile (via le CNIS notamment) sur le contenu du projet.

Les personnels de la statistique publique sont donc déterminés à poursuivre leur mobilisation pour faire entendre leurs exigences.

Jeudi 13 novembre 2008